



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-074 **Conseil municipal du 26 juin 2023**

Le Lundi Vingt Six Juin Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAU, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Olivier BINET (arrivé à 19h27), Séverine LENOBLE, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Jean-Noël GRIFFISCH, Carine MATHIEU, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND, Marine MOUTEL-COCHAIS (départ à 20h00) , Anthony MORTIER (départ à 20h20).

Pouvoirs :

- Jean-Noël GRIFFISCH pour Isabelle BOURSE
- Carine MATHIEU pour Mélanie COTTINEAU
- Cécile BERNARDONI pour Séverine LENOBLE
- Nicolas RAYMOND pour Nabil ZEROUAL
- Marine MOUTEL-COCHAIS pour Myriam RIALET
- Anthony MORTIER pour Florent CAILLET

Ont été désignées secrétaires de séance : Mme Laure CADOREL et Mme Camille FRESNEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 20 juin 2023
Date de la publication : 30 juin 2023

2023-074 COMMERCE – SOUTIEN A UNE EXPERIMENTATION COMMERCIALE DE LOCATION DE VELOS EN CENTRE VILLE

Rapporteur : Laure CADOREL

Pour favoriser la dynamique touristique sur le territoire et pour favoriser les mobilités douces, la commune d'Ancenis-Saint-Géréon a tout intérêt au développement de services et d'équipements adaptés à destination des cyclistes.

Constatant le défaut actuel de service de location de vélos en centre-ville, le domaine Landron Chartier, ayant au 51 place Jeanne d'Arc une activité de vente de vins et spiritueux, propose d'expérimenter une activité complémentaire de location de vélos.
Une autorisation d'occuper le domaine public devant le commerce, pour installer les vélos, a été accordée.

Faute de certitude sur l'équilibre économique de l'opération en raison du contexte, la municipalité souhaite soutenir l'initiative du domaine Landron Chartier et propose de l'exempter de la redevance d'occupation du domaine public, qui, pour une place de stationnement, s'élève conformément aux tarifs en vigueur à 50€ par mois sur une durée de 4 mois.

Ce soutien serait accordé à titre exceptionnel pour 2023, le temps de tirer le bilan de l'expérimentation commerciale.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22, L. 2213-2 et suivants,

VU la délibération n°2022-153 du 12 décembre 2022 fixant les tarifs des services municipaux,

VU l'arrêté municipal n°366-2023 portant autorisation temporaire d'occuper le domaine public au Domaine Landron Chartier pour une installation de vélos de location 51 place Jeanne d'Arc du 12 juin au 1^{er} octobre 2023,

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée à la commune par le Domaine Landron Chartier le 9 juin 2023,

CONSIDÉRANT que, pour la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, la fourniture d'un service de location de vélos de location en centre-ville présente un intérêt aussi bien pour les habitants, pour les touristes et pour les personnes de passage,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission commerce, tourisme et ESS du 14 juin 2023,

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Abstentions : 0

Votants : 35

Bulletins blancs ou nuls : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

VALIDE le principe d'un soutien à une expérimentation commerciale d'intérêt local,

AUTORISE à titre exceptionnel et pour l'année 2023 uniquement, l'exemption d'une redevance d'occupation du domaine public de 200€ par le Domaine Landron Chartier pour son activité de location de vélo ayant lieu au 51 place Jeanne d'Arc,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

